

## PROCÈS DU 10 NOVEMBRE au 12 DÉCEMBRE 2014 CONTRE SEPT MEMBRES DE L'ORGANISATION TERRORISTE BASQUE ETA

### ETA, une organisation terroriste

#### Rappel historique

Le 31 juillet 1959, un mouvement révolutionnaire est créé et rassemble des nationalistes déçus par le Parti Nationaliste Basque (PNV). Ce mouvement à tendance marxiste réclame l'unité et l'indépendance de sept provinces situées dans le Nord de l'Espagne et le Sud de la France.

ETA, ou *Euskadi Ta Askatasuna* qui signifie « Pays Basque et Liberté », est née sous le régime de Franco.

Jusqu'à la mort du dictateur, en 1975, ETA incarne l'un des mouvements de résistance politique et militaire au régime franquiste qui se compose de deux branches : « ETA militaire » (ETA-m) et « ETA politico-militaire » (ETA-pm), dissoute en 1977.

Le 29 décembre 1978, la constitution de l'État espagnol entre en vigueur au terme de la dissolution des institutions du régime franquiste. Le Pays Basque obtient une loi conférant une certaine autonomie à la communauté basque. Cette dernière dispose d'un gouvernement basque, d'une police basque, et la langue basque est reconnue.

Toutefois, ETA maintient les revendications qui n'ont pas été accordées et qu'elle qualifie de non-négociables, notamment l'amnistie des prisonniers politiques basques et la légitimation des partis indépendantistes basques. ETA décide d'accentuer sa lutte armée en multipliant les actions terroristes destinées à faire plier une jeune démocratie qui vient de tourner la page du régime franquiste...

ETA se renforce autour de différents appareils : militaire, logistique et politique. Chaque appareil est dirigé par des responsables, lesquels forment le comité exécutif d'ETA, ou « ZUBA ».

1983 voit débiter le cycle le plus sanglant d'ETA. De nombreux représentants de l'État et les grandes entreprises sont visés. L'année 1987 est la plus meurtrière avec 50 morts recensés.

ETA commet 200 attentats pour la seule année 1984, et 148 l'année suivante. Dans la foulée, à partir de 1985, l'organisation terroriste fabrique ses propres explosifs.

### **Parmi les actions terroristes les plus meurtrières d'ETA :**

- 25 avril 1986 : 5 gardes civils sont tués par l'explosion d'une voiture piégée à Madrid.
- 14 juillet 1986 : 12 gardes civils sont tués par l'explosion d'une voiture piégée jetée contre le bus qui les transportaient à Madrid.
- 19 juin 1987 : 21 personnes sont tuées et 50 autres blessées par l'explosion d'une voiture piégée sur le parking du centre commercial Hipercor à Barcelone.
- 11 décembre 1987 : 11 personnes, dont 4 enfants, sont tuées par l'explosion d'une voiture piégée près d'une caserne de la garde civile à Saragosse.

Le leader du parti populaire, José Maria AZNAR, a survécu à une tentative d'assassinat à la voiture piégée (avril 1995).

Un complot d'ETA visant à assassiner le roi d'Espagne à l'aide d'un fusil à lunette télescopique a été déjoué par les autorités, le 9 août 1995.

**L'enlèvement du jeune conseiller municipal Miguel Ángel BLANCO, le 10 juillet 1997, et son assassinat par ETA scandalisent le pays tout entier. Jusqu'à six millions d'Espagnols, y compris de nombreux Basques, descendent dans la rue pour dénoncer la violence d'ETA.**

### **Le financement d'ETA**

Il repose principalement sur la collecte de « l'impôt révolutionnaire » auprès des industriels, des commerçants, des artisans et des banquiers, selon un dispositif d'extorsion systématique et bien implanté.

Les fonds de l'organisation proviennent également des enlèvements avec demande de rançon.

### **ETA et la France**

Dès 1959, certains qui fuyaient le régime franquiste sont venus chercher refuge en France. Lorsque la démocratie a émergé en Espagne, les membres d'ETA vivant en France sont entrés dans la clandestinité, et l'hexagone n'a pas échappé aux actions illégales de l'organisation (adoption de fausses identités, de faux documents administratifs, vols de véhicules, vols à main armée, séquestration, faux et usages de faux, recel...) qui tenait à protéger ses caches et la clandestinité de ses membres opérant en France.

Durant de nombreuses années, la France a servi en effet de « base arrière » à ETA qui y confectionnait ses engins explosifs et y préparait ses actions en Espagne. Les autorités françaises ont commencé à collaborer avec l'État espagnol de manière significative à partir de 1986 dans le sillage du démantèlement des G.A.L. (voir page suivante).

Enfin, les membres d'ETA ont commis plusieurs tentatives d'homicide sur des gendarmes français. L'organisation a assassiné deux gardes civils espagnols à Capbreton (Landes) le 1<sup>er</sup> décembre 2007 et le brigadier-chef Jean-Serge NÉRIN le 16 mars 2010, en Seine-et-Marne.

### **G.A.L.**

Entre 1983 et 1986, des commandos paramilitaires espagnols, en liaison avec certains membres des services secrets espagnols et des officiers de police du Pays basque espagnol, ont sévi sur le sol français. Ces « Groupes antiterroristes de libération » (G.A.L.) opérant dans la clandestinité et dans l'illégalité avaient pour objectif d'éliminer physiquement des terroristes basques espagnols établis au Pays basque français.

Les G.A.L. ont assassiné plus d'une vingtaine de personnes en France, dont une dizaine de citoyens français qui n'avaient aucun rapport avec ETA.

Le démantèlement des G.A.L. impliquant de hauts représentants politiques du gouvernement socialiste de l'époque a provoqué une crise politique en Espagne.

### **Le contexte entre 2005 et 2007, période des faits déferés à la Cour**

En octobre 2004, des caches particulièrement sophistiquées d'ETA sont mises à jour dans les Pyrénées-Atlantiques.

L'organisation perd ainsi une énorme quantité d'armes, de matériel destiné à la confection de faux documents, de détonateurs et de cordons détonants. Les capacités opérationnelles d'ETA sont considérablement réduites.

Le 22 mars 2006, ETA proclame unilatéralement un cessez-le-feu, ce qui n'empêchera pas ses militants de commettre les actions violentes de réapprovisionnement pour lesquelles les sept mis en cause ont été traduits devant la Cour d'assises spéciale de Paris. C'est même le 23 octobre 2006 qu'intervient le plus violent des faits jugés : des vols avec armes au préjudice d'une société d'armement. Une famille, dont deux petites filles de 8 ans et de 6 mois, a été séquestrée une nuit entière sous la menace.

### **Le contexte depuis 2011**

Entre 2007 et 2011, 63 actions violentes se sont déroulées en France et en Espagne faisant dix morts, dont huit membres des forces de l'ordre espagnoles et françaises.

En janvier 2011, ETA a annoncé un cessez-le-feu « *permanent et vérifiable* » puis, en octobre 2011, « *l'arrêt définitif de son activité armée* ».

Si aucun attentat n'a été perpétré depuis 2009, l'organisation reste présente sur le territoire français, les arrestations et découvertes de caches contenant du matériel volé n'ayant pas cessé.

Si ETA semble ainsi avoir abandonné ses activités militaires, elle diffuse en moyenne cinq communiqués par an. Ses revendications sont les suivantes :

- le retour des prisonniers basques, des « réfugiés politiques » et des clandestins ;
- le regroupement des détenus au Pays basque ;
- le retrait des forces espagnoles et françaises du Pays basque.

L'État espagnol, de son côté, fixe comme condition préalable à tout processus de négociation l'autodissolution officielle de l'organisation.

### **Le statut des prisonniers d'ETA**

C'est sur la situation des détenus qu'ETA est la plus mobilisée. Dans ses communiqués (et lors des rares prises de parole des accusés au cours de ce procès du 10 novembre au 12 décembre 2014), l'organisation revendique la garantie d'une cohésion au sein de la population carcérale car elle estime que la politique de dispersion et d'éloignement des détenus est injuste.

Si, par le passé, ETA n'adressait que des revendications collectives, depuis le mois d'octobre 2013, l'organisation autorise ses membres incarcérés à émettre des demandes individuelles.

Aujourd'hui, 59 membres d'ETA sont détenus en France, et plusieurs centaines en Espagne.

Le 23 octobre 2013, une décision de la Cour européenne des droits de l'homme va conduire à libérer plus de soixante prisonniers en Espagne, la longueur des peines prononcées ayant été jugée contraire à la Convention européenne des droits de l'homme. Certains membres d'ETA ont déjà été libérés.

### **Conclusion**

Le paysage politique du Pays basque est en cours d'évolution, notamment avec l'apparition de partis indépendantistes plus traditionnalistes, ce qui risque d'affaiblir davantage ETA.

En février 2014, la commission internationale de vérification a annoncé, au cours d'une conférence de presse et par la diffusion d'une vidéo, le début d'un désarmement d'ETA. Cette remise d'armes est considérée comme un effet d'annonce par les autorités car les scellés ont été emportés par les militants. Et les quelques armes démantelées ne sont qu'une infime portion de l'arsenal d'ETA.

**Le bilan humain des actions terroristes d'ETA est à ce jour de 829 morts et plus de 3 000 blessés.**

**ETA continue de figurer sur la liste européenne des organisations terroristes.**